

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024\_04\_79\_1-DE



Département du Gard  
Arrondissement de Nîmes  
Ville de Bagnols-sur-Cèze

**Délibération du Conseil municipal n° 2024-04-79**  
**Séance du 02 avril 2024**

**Objet : Avis sur le projet de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
28	3	2

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 26 mars 2024

**Conseillers municipaux présents : Conseillers municipaux présents : Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FONT-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE, Justine ROUQUAIROL, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAOU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Sylvain HILLE, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Marilyne FOURNIER, Claude ROUX, Françoise SERVOL, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Guillaume SANCHEZ, Thierry VINCENT, Jérôme JACKEL, Olivier WIRY**

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Philippe BERTHOMIEU** procuration à Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à Jennifer **OBID**, Pascale **BORDES** procuration à Bernard **NASS**

**Conseillers municipaux absents : Mourad ABADLI, Ali OUATIZERGA**

**Secrétaire de séance : Raymond MASSE**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024\_04\_79\_1-DE



## **Objet : Avis sur le projet de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.212-3 et R.212-26 et suivants,

Vu le dossier préliminaire « Émergence d'un SAGE sur le bassin de la Cèze et des petits affluents du Rhône » et le projet de périmètre de décembre 2023,

Considérant que le périmètre proposé couvre les bassins versants de la Cèze, de l'Arnave, du Nizon et du Malaven et les communes en rive droite du Rhône de Pont-Saint-Esprit à Montfaucon,

Considérant que ce périmètre permet d'assurer une cohérence amont/aval et de renforcer les liens et la solidarité entre des territoires éloignés et spécifiques tels que l'amont du bassin, la moyenne vallée et l'aval du bassin,

Considérant que le périmètre est en adéquation avec le périmètre du Syndicat ABCèze, EPTB, favorisant une gestion opérationnelle,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 20 mars 2024,

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité – 4 abstentions (B.NASS, P.BORDES procuration à B.NASS, J-L.MORELLI, L.MARQUEZ-ROUX) :**

- d'émettre un avis favorable sur le projet de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 02 avril 2024.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le 05 AVR 2024

et publié le 05 AVR 2024

Le Maire  
Jean-Yves CHAPELET

